



Conseil métropolitain

14 avril 2023

→ Les grandes délibérations

Conseil métropolitain

14 avril 2023

—→ **Les grandes délibérations**

Sommaire

6 → Eau

Une politique de l'eau en faveur de la sobriété et des ménages

12 → Espaces Naturels Métropolitains

9,2 millions d'euros pour préserver la biodiversité et aménager les Espaces Naturels de la MEL

14 → Mobilité et transports

Les transports dans la MEL, ça avance :
point d'étape sur deux projets phares

16 → Energie

Densifier les réseaux de chaleur métropolitains,
pour une énergie vertueuse et économique

20 → Déchets

Plus de 50 millions d'euros pour moderniser
les centres de tri d'Halluin et de Loos

22 → Développement économique

Pour renforcer la souveraineté sanitaire et sauver des emplois,
1 million d'euros dédié à Carelide

Une politique de l'eau en faveur de la sobriété et des ménages

■ **La MEL renouvelle sa confiance pour les dix prochaines années à la société Véolia, concessionnaire en charge de la distribution de l'eau dans 66 communes. Ce nouveau contrat est particulièrement innovant, volontariste en termes d'économies d'eau et soucieux de l'accompagnement des ménages. Alors que les ressources en eau dans la Métropole sont limitées et fragilisées par l'accélération du changement climatique, ce nouveau contrat entend répondre au grand défi de la sobriété hydrique et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.**

Une raréfaction des ressources en eau sur le territoire métropolitain

Depuis 2017, **la recharge des nappes alimentant la MEL accuse une baisse de 20 % par rapport aux moyennes constatées au cours des dernières années**, entraînant une tension entre les besoins et les ressources.

En effet, l'accélération du changement climatique induit **une baisse des précipitations lors des périodes de recharge des nappes** et **une augmentation de l'évapotranspiration** rendant les sols plus secs tout au long de l'année. Avec les températures clémentes, la végétation est de plus en plus précoce au printemps et de plus en plus tardive en automne.

Ainsi, chaque année, **le début de recharge des nappes est retardé** entre les mois de décembre et janvier au lieu des mois d'octobre et novembre. Par ailleurs, une fin de la période de recharge plus précoce est également constatée entre les mois de février et mars au lieu des mois d'avril et mai. **Par conséquent, il n'existe plus que deux à quatre mois de recharge de nos nappes, au lieu de six mois observés auparavant.** Face à ces phénomènes, des arrêtés sécheresse ont été pris par le Préfet du Nord depuis plusieurs années et **l'arrêté 2023 est attendu très prochainement.**

La MEL ne dispose d'aucune alternative à ces ressources fragilisées. Avec 1,2 million d'habitants regroupés au cœur d'une aire métropolitaine de près de 4 millions d'habitants, intégrant de nombreuses activités économiques, **les besoins en eau à couvrir sont importants.**

Dans ce contexte, **la MEL fait de la sobriété hydrique sa priorité.** Les économies d'eau permettent de réduire les prélèvements au sein de nappes souterraines dont les niveaux sont historiquement bas. Par ailleurs, le choix de la

sobriété permet à la MEL d'éviter de mobiliser des ressources de moindre qualité dont les coûts de traitement seraient bien plus élevés, notamment du fait de consommation d'énergie importante.

Pour la MEL, le choix de la sobriété permet de maîtriser les coûts de service et par conséquent, la facture des usagers.

En octobre 2021, la MEL a lancé une consultation de concession de service public de l'eau afin de **répondre au grand défi de la sobriété hydrique.** Le contrat qui est adopté en Conseil métropolitain aujourd'hui est **particulièrement innovant et volontariste en termes d'économies d'eau.**

Pourquoi Véolia ?

Aujourd'hui, **le conseil métropolitain fait le choix de Véolia** pour la concession de son service public de l'eau dont **l'offre a été jugée la plus ambitieuse en termes d'économies d'eau** avec un plan particulièrement étoffé et déployé rapidement.

Véolia assurera un accompagnement développé des usagers pour le suivi et le pilotage de leurs consommations en eau grâce à un dispositif « alerte fuite » qui s'appuie sur le déploiement de la télérelève.

Par ailleurs, alors que la MEL a fixé une ambition forte en termes d'économies d'eau, **Véolia s'engage sur 65 millions de m³ d'économies soit une année entière. Près de 60 millions d'euros d'investissements** seront réalisés pour un service public de l'eau plus performant.

La société Véolia s'est également engagée sur la décroissance des consommations et donc des ventes d'eau et l'amélioration de service aux usagers. **En plus de l'ensemble de ses engagements, le prix de l'eau restera maîtrisé.**

Un prix de l'eau maîtrisé

La MEL fait le choix d'une **tarification écologique et solidaire** reposant notamment sur :

- **Une part fixe très faible à 5,7 euros TTC/an par abonnement pour que la facture soit proportionnelle à la consommation d'eau.** La MEL est, à ce jour, l'une des rares collectivités de France avec une part fixe très réduite en eau potable. Cette part fixe très faible bénéficie aux petits consommateurs qui sont particulièrement impactés par le prix des abonnements.

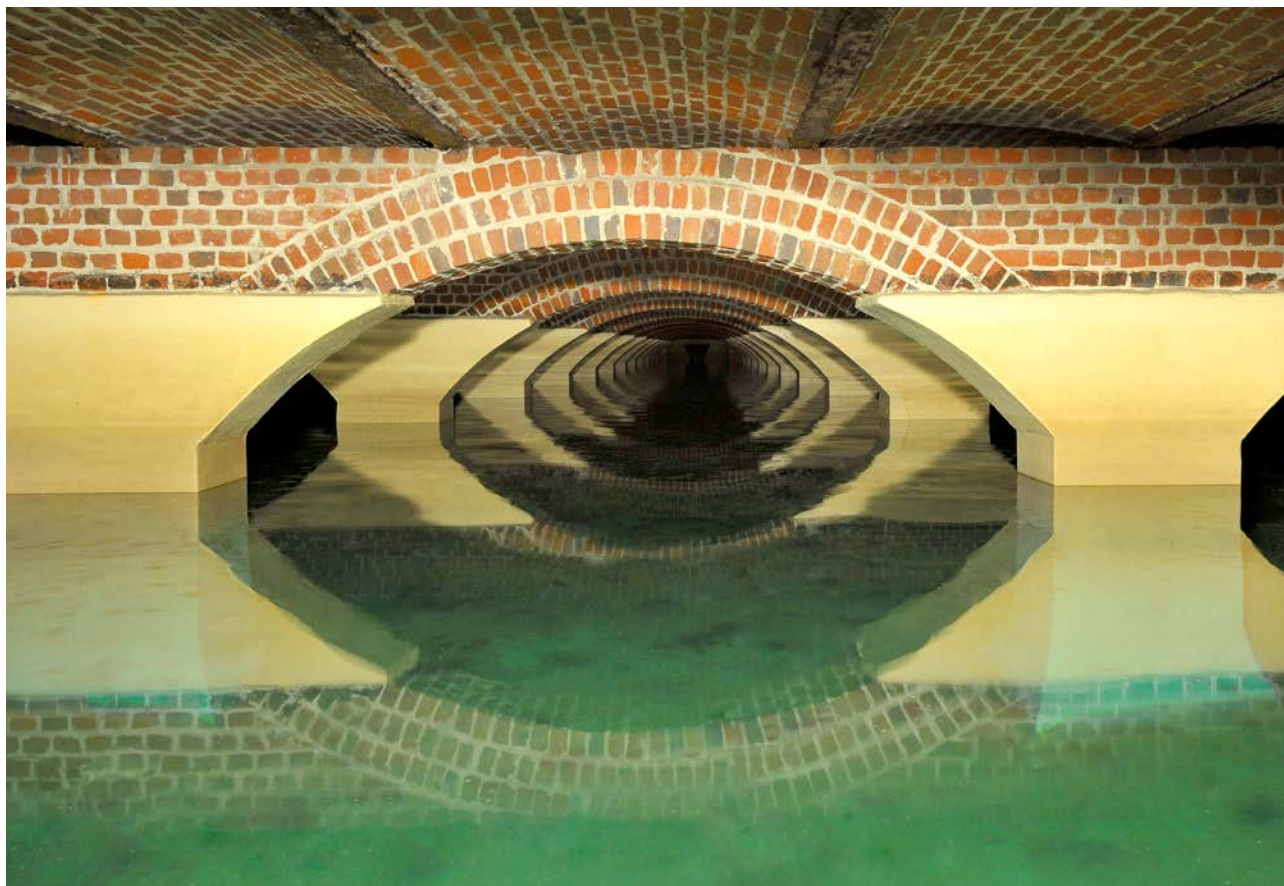
- **La suppression de la dégressivité en 5 ans pour les grands consommateurs :** réduction de 20 % des consommations supérieures à 24 000 m³/an.

Prenons l'exemple d'une consommation de 80 m³ par an, ce qui correspond à la consommation moyenne des usagers domestiques. Elle passera de 170,84 euros TTC au 1^{er} janvier 2023 à 177,77 euros TTC au 1^{er} janvier 2024. L'augmentation sera de moins de 7 euros soit 4 %, ce qui est inférieur aux prévisions d'inflation pour l'année 2023. La MEL est l'une des métropoles où l'eau est la moins chère.

Une première en Europe : une pénalité financière si Véolia vend plus d'eau que prévu

Engagée pour la sobriété hydrique, la MEL engage son concessionnaire, Véolia, afin qu'il mette en œuvre un plan efficace d'économies d'eau.

Le contrat introduit une innovation qui constitue une première en France et en Europe : le modèle économique du contrat repose sur un prix d'achat qui sera progressif pour le concessionnaire. **Au-delà des volumes maximums contractualisés avec la MEL, correspondant aux objectifs d'économies d'eau que le concessionnaire s'est engagé à atteindre, ce dernier sera ainsi soumis à un malus financier par la MEL. Ainsi, le prix d'achat de l'eau à la régie de production Sourceo sera multiplié par plus de 2.**



65 millions de m³ soit une année économisée

Sur la période 2024-2033, l'ensemble des actions déployées par Véolia permettra d'économiser 65 millions de m³ d'eau, soit plus d'une année de prélèvements sur les ressources. Pour répondre à cette ambition, la MEL a fixé au sein du contrat des objectifs innovants :

- **Le déploiement de la télérelève des compteurs** afin d'offrir à tous les usagers une « alerte fuite » en 48h et un « coach conso » pour aider au pilotage des consommations sur des applications connectées. Par ailleurs, le nouveau concessionnaire œuvrera activement à l'appropriation de ces nouveaux outils pour les usagers domestiques.
- **La distribution de 550 000 kits hydro-économiques** pour accompagner les usagers à mettre en place des écogestes et améliorer leur usage à l'eau.
- **L'installation de 5 000 capteurs et de sondes** pour favoriser une grande réactivité dans la détection et la réparation des fuites.
- L'accompagnement des usagers « grands consommateurs » que sont les bailleurs, syndicats de copropriété, entreprises et collectivités avec la mise de **1 200 contrats de sobriété hydrique dont l'objectif est de réaliser jusqu'à 15 % d'économies d'eau.**
- **Lutter contre les fuites diffuses** sous les trottoirs et les chaussées avec le renouvellement, au terme des dix ans du contrat, de 11 800 branchements d'eau potable.

Un contrat écoresponsable

Le développement durable est au cœur du nouveau contrat adopté en conseil métropolitain. Ce contrat sera démonstrateur en termes d'exemplarité du service public dans la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Cela se traduit concrètement par :

- **Un engagement de baisse de 17 % des émissions de gaz à effet de serre** au terme des 10 ans du contrat ;
- **L'utilisation d'une énergie 100 % verte** pour les besoins du service public ;
- **L'installation de panneaux photovoltaïques sur toutes les toitures du service public de l'eau** pour générer plus de 800 MWh/an qui seront autoconsommés ;
- **Une flotte décarbonée** d'une centaine de véhicules.

Un contrat solidaire

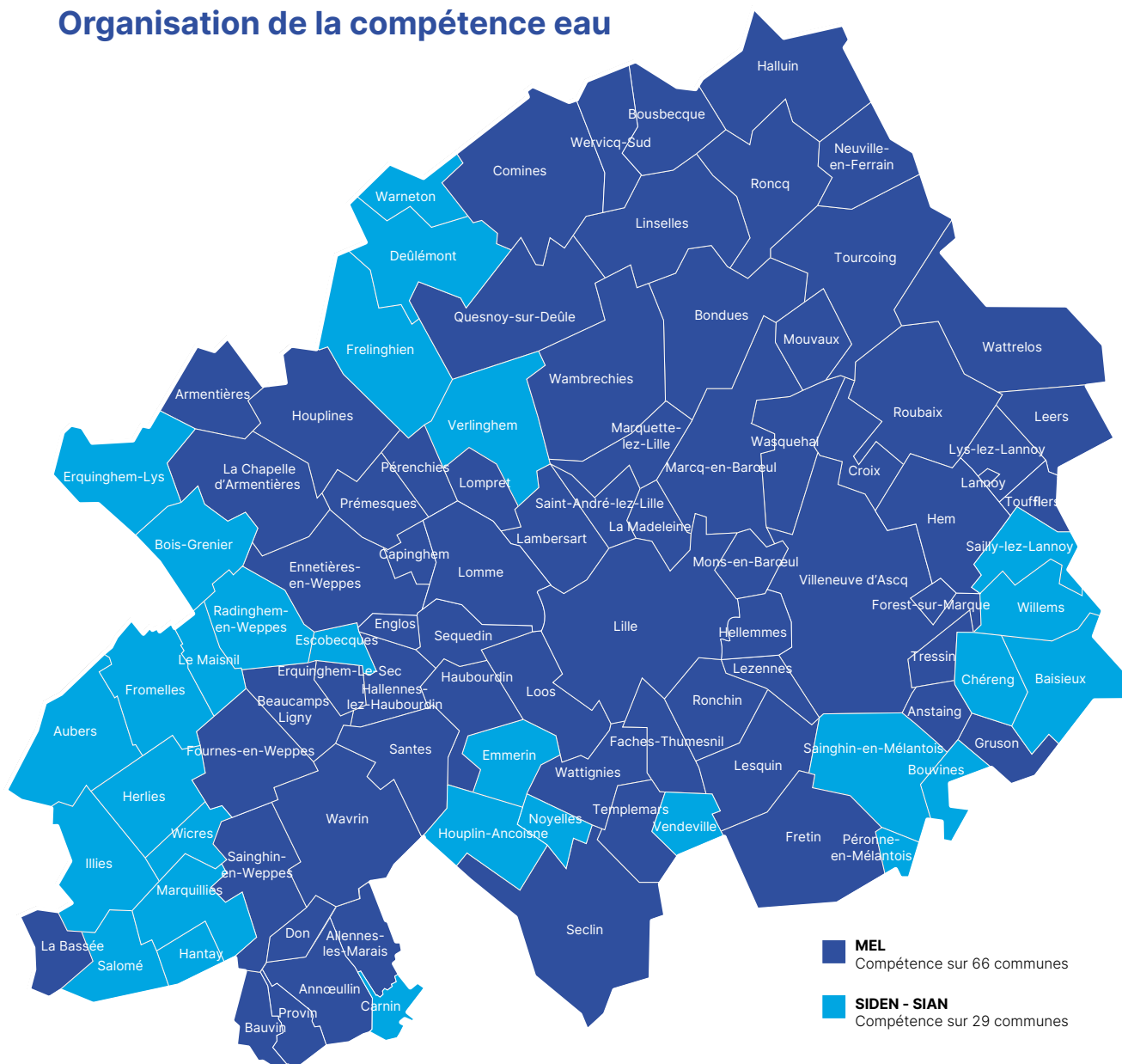
Dès 2016, la Métropole Européenne de Lille a été pionnière en déployant une tarification sociale de l'eau pour les usagers précaires. Avec le nouveau contrat de concession, la MEL renforce le caractère solidaire de son service public :

- **1,1 million d'euros dédié chaque année par la MEL sur le volet social**, mis en œuvre avec les travailleurs sociaux des CCAS et des UTPAS : tarification sociale, "chèques eau" et fonds de solidarité logement ;
- **Un bouclier tarifaire pour les usagers précaires** grâce à un partenariat ambitieux avec la CAF du Nord et la MSA qui intègre les préconisations de l'OCDE de garantir aux usagers de ne pas consacrer plus de 3 % de leurs revenus au paiement de la facture d'eau pour une consommation raisonnée ;
- **La création d'un service de plombiers solidaires appelé « O'Brigad'Eau »** qui sera chargé d'intervenir au domicile des usagers précaires pour les petites réparations.

Les chiffres clés de la future CSP eau

- **1 année** d'eau économisée soit 65 millions de m³
- **60 millions** d'euros investis dans la performance et l'innovation
- **1 200 contrats** de sobriété hydrique pour les grands consommateurs
- **1,1 million d'euros** consacré chaque année au volet social de l'eau
- **3 %** c'est le bouclier tarifaire de la MEL pour que les usagers ne consacrent pas plus de 3 % de leurs revenus au paiement de la facture d'eau
- **17 %** de réduction des émissions de gaz à effet de serre au terme des 10 ans du contrat

Organisation de la compétence eau



« Je suis fier de ce nouveau contrat de concession du service public de l'eau, un contrat innovant, solidaire et durable au service des Métropolitains des 66 communes concernées, sachant que l'ensemble des habitants du territoire bénéficiera d'un niveau de service équivalent. Ce contrat marque une rupture en définissant comme priorité du concessionnaire, la lutte contre les fuites et le développement des économies d'eau. Il est totalement en phase et dépasse même les ambitions du Plan eau national. Il nous permettra de répondre aux défis de la préservation de la ressource dans un contexte de changement climatique et de développement durable de la Métropole. Pour autant, le prix de l'eau reste maîtrisé malgré l'inflation, encadré par un bouclier tarifaire pour les usagers les plus fragiles et nous devons nous en féliciter. Sobre, solidaire, performant et économe, le service public de l'eau de la MEL sera, demain, une référence. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille.

Plutôt que la tarification progressive, la MEL fait le choix d'une vraie tarification sociale

Bien qu'elle soit facile à mettre en œuvre dans les logements disposant d'un compteur spécifique, la tarification progressive est très compliquée à mettre en place dans les nombreux immeubles de la MEL.

Par ailleurs, il est impossible pour la MEL de connaître le nombre de personnes exactes dans un foyer. Or la consommation d'eau est avant tout liée au nombre de personnes dans le foyer. Ainsi, une famille nombreuse consomme plus d'eau qu'une personne seule... mais cela ne signifie pas que cette famille gâche l'eau. Dans ce contexte, la tarification progressive n'est ni « juste », ni « sociale ».

En outre, les expériences menées dans d'autres territoires nous incitent à la prudence sur le rapport efficacité-justice sociale, notamment vis-à-vis des familles nombreuses et des logements sociaux collectifs.

Plutôt que d'instaurer une tarification progressive, la MEL fait le choix de renforcer le volet social et solidaire de son service public de l'eau avec 1,1 million d'euros dédié chaque année, un bouclier tarifaire intégrant les préconisations de l'OCDE de ne pas consacrer plus de 3 % des revenus au paiement de la facture d'eau et la mise en place d'un service de plombiers solidaires.

La MEL fait également le choix d'une sobriété hydrique en déployant la télérelève des compteurs et en accompagnant tous les usagers à la réduction de leur consommation. Les grands consommateurs seront spécifiquement accompagnés avec la mise en place de 1 200 contrats de sobriété hydrique.

Une utilisation raisonnée et plus responsable de l'eau est plus « juste » qu'une tarification progressive.



L'État le propose, la MEL le fait déjà

Annonces gouvernementales	Actions de la MEL
Optimiser la disponibilité de la ressource et anticiper les périodes de tension	<p>☑ Signature d'un nouveau contrat de concession innovant, solidaire et durable qui fixe comme priorités la lutte contre les fuites et la réduction des consommations. Ainsi sur la période 2024-2033, l'ensemble des actions déployées rapidement permettra d'économiser 65 million de m³ d'eau, soit plus d'une année de prélèvements sur les ressources.</p>
D'ici 2030 : faire 10 % d'économie d'eau dans tous les acteurs	<p>☑ La MEL s'engage à déployer rapidement des actions d'économies d'eau pour atteindre, dès 2028, une baisse de 10 % des prélèvements sur la ressource en eau.</p>
Inscrire la sobriété dans tous les usages et dans la durée	<p>☑ La MEL a d'ores et déjà contractualisé un plan d'actions ambitieux qui sera mis en œuvre par une grande entreprise spécialisée (Veolia). Mise en place de 1 200 contrats de sobriété hydrique dont l'objectif est de réaliser jusqu'à 15 % d'économie d'eau. La fin programmée de la dégressivité des tarifs a également vocation à engager les « grands consommateurs » dans une démarche durable de sobriété hydrique. Mise en place de la télé relève et d'un « coach conso » qui doivent permettre aux usagers de suivre et de diminuer leur consommation. 550 000 kits hydro-économes pour accompagner un usage raisonné de la ressource en eau.</p>
Lutter contre les fuites et moderniser notre réseau	<p>☑ Installation de 5 000 capteurs et sondes pour détecter et réparer les fuites rapidement afin d'améliorer encore le rendement du réseau pour atteindre près de 90%. Par ailleurs, la MEL, en sa qualité de maître d'ouvrage maintient un niveau d'investissement important en visant un taux de renouvellement des canalisations permettant de maintenir le réseau en bon état.</p>
Investir massivement dans la valorisation d'eaux dites non conventionnelles, y compris réutilisation des eaux usées traitées	<p>☑ La MEL exploite déjà un réseau d'eaux dites brutes sur la ville de Lille. Elle poursuivra le développement de l'utilisation d'eaux non conventionnelles en réalisant des études pour desservir des usages ne nécessitant pas d'eau potable (eaux pluviales, eaux d'exhaure, eaux usées traitées notamment) et en élaborant son premier schéma directeur de développement de l'utilisation des eaux brutes.</p>
Planifier les usages de l'eau et accompagner les transformations des filières très consommatrices	<p>☑ La MEL fait de l'accompagnement des usagers « grands consommateurs » une priorité avec la mise en place de 1 200 contrats de sobriété hydrique dont l'objectif est de réaliser 15 % d'économie d'eau. La fin de la dégressivité des tarifs permettra de répondre à cet objectif.</p>
Mettre en place une tarification progressive et incitative	<p>☑ La MEL n'a pas choisi d'instaurer de tarif progressif à court terme au vu des risques de pénaliser les familles nombreuses et les usagers non abonnés en logement collectif (40 % des foyers) et de la complexité de tels dispositifs. Et la MEL poursuit son engagement pour une vraie tarification sociale à travers un budget de 1,1 million d'euros consacré chaque année au volet social de l'eau avec un bouclier tarifaire ciblé.</p>

9,2 millions d'euros pour préserver la biodiversité et aménager les Espaces Naturels de la MEL

■ La Métropole Européenne de Lille poursuit depuis de nombreuses années une politique ambitieuse de développement des espaces naturels. De grands sites naturels ont été créés ou confortés, comme le Parc de la Deûle ou le Val de Marque, reliés au tissu urbain par une centaine de kilomètres de canaux, eux-mêmes supports de promenade et de sites de loisirs ou d'usages sportifs. Au total, ce sont 1300 hectares d'espaces naturels qui sont aujourd'hui gérés par la MEL. Pour y améliorer l'état et la diversité des habitats naturels et augmenter leur potentiel d'accueil des espèces de faune et de flore, un vaste programme d'opérations de restauration est à l'œuvre. Ce programme permettra également d'améliorer les conditions d'accueil des métropolitains et des visiteurs sur les Espaces Naturels de la MEL.

Préserver la biodiversité et les espaces naturels

Tout au long de la saison d'ouverture des ENM, de nombreuses activités et animations de découverte de la nature et de la culture sont proposées par la MEL. La nature est également accessible gratuitement dans les grands espaces naturels de la MEL (le Parc de la Deûle, la chaîne des lacs, les chemins de halage...).

L'extension des sites naturels métropolitains a permis de diversifier l'offre, de diluer les usages sur les sites saturés et de maîtriser les flux.

Face à l'enjeu majeur que représente la perte de biodiversité, la MEL poursuit une politique ambitieuse de reconquête de la biodiversité et de gestion conservatoire dans ses espaces naturels métropolitains. **Cela se traduit par l'élaboration de 35 plans de gestion écologique auxquels sont alloués 9,2 M€ de budget sur 4 ans.**

Ces espaces, vont ainsi faire l'objet d'un vaste programme d'opérations de restauration écologiques visant à améliorer l'état et la diversité des habitats naturels et à augmenter leur potentiel d'accueil des espèces de faune et de flore parfois remarquables.

Ainsi, il est prévu de remettre en état des zones humides dégradées, de créer des mares ou encore de transformer des peupleraies artificielles en boisements humides naturels.

Ces opérations sont destinées à augmenter la diversité et les effectifs de multiples groupes d'espèces à tous les niveaux de la chaîne alimentaire : plantes, insectes (dont les papillons, ou encore les libellules et demoiselles qui ont besoin d'eau pour se reproduire), les oiseaux, les mammifères (dont les chauve-souris), etc.

Par ailleurs, l'accès et la découverte par le public métropolitain de ces espaces, support d'une nécessaire reconnexion à la nature de proximité est également une composante essentielle des actions de la MEL.

Il est donc nécessaire de pouvoir y réaliser ou renouveler les aménagements dédiés (cheminements, observatoires, passerelles) visant à faire découvrir ces milieux, à permettre certains usages (promenade, sport, loisirs, etc) tout en préservant au mieux leur biodiversité.

Pour répondre aux besoins de travaux de restauration écologique et d'aménagement des espaces naturels, il est nécessaire de conclure un accord-cadre comportant 2 lots :

- Lot 1 : Travaux de restauration écologique et d'aménagement d'espaces naturels estimés à **3 840 000 € HT sur 4 ans** ;
- Lot 2 : Travaux de restauration écologique et d'aménagements hydrauliques et de zones humides estimés à **3 840 000 € HT sur 4 ans**.

Quelques exemples d'actions



Favoriser l'écopâturage sur les sites, préserver les milieux sensibles.



Curage et remise en eau de la mare des Marchenelles (travaux réalisés en 2022).



Un réseau de chemins et de liaisons vertes sillonnant le territoire entre Quesnoy et Wambrechies.



Des berges à stabiliser pour le bon fonctionnement des bassins filtrants de Leers, système de lagunage pour l'épuration des eaux alimentant le canal de Roubaix.

« Dans un contexte de dérèglement climatique, les Espaces Naturels Métropolitains sont aujourd'hui des lieux encore plus stratégiques et essentiels en matière d'environnement pour l'ensemble des métropolitains. Nous avons ainsi adopté un vaste programme visant à restaurer et préserver ces milieux pour favoriser la biodiversité et le potentiel d'accueil des espèces de faune et de flore. Nous y consacrons un budget de près de 10 millions d'euros qui traduit notre engagement et notre volonté d'agir en faveur de la nature. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.

Les transports dans la MEL, ça avance : point d'étape sur deux projets phares

■ Plusieurs projets emblématiques en faveur des transports et de la mobilité sont mis en œuvre par la MEL. Parmi eux figurent les futures lignes de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) inscrites au Schéma Directeur des Infrastructures de Transport ainsi que le programme Ecobonus « Changer, ça rapporte » qui comptabilise déjà plus de 1 000 pré-inscrits, quelques jours seulement après son lancement.



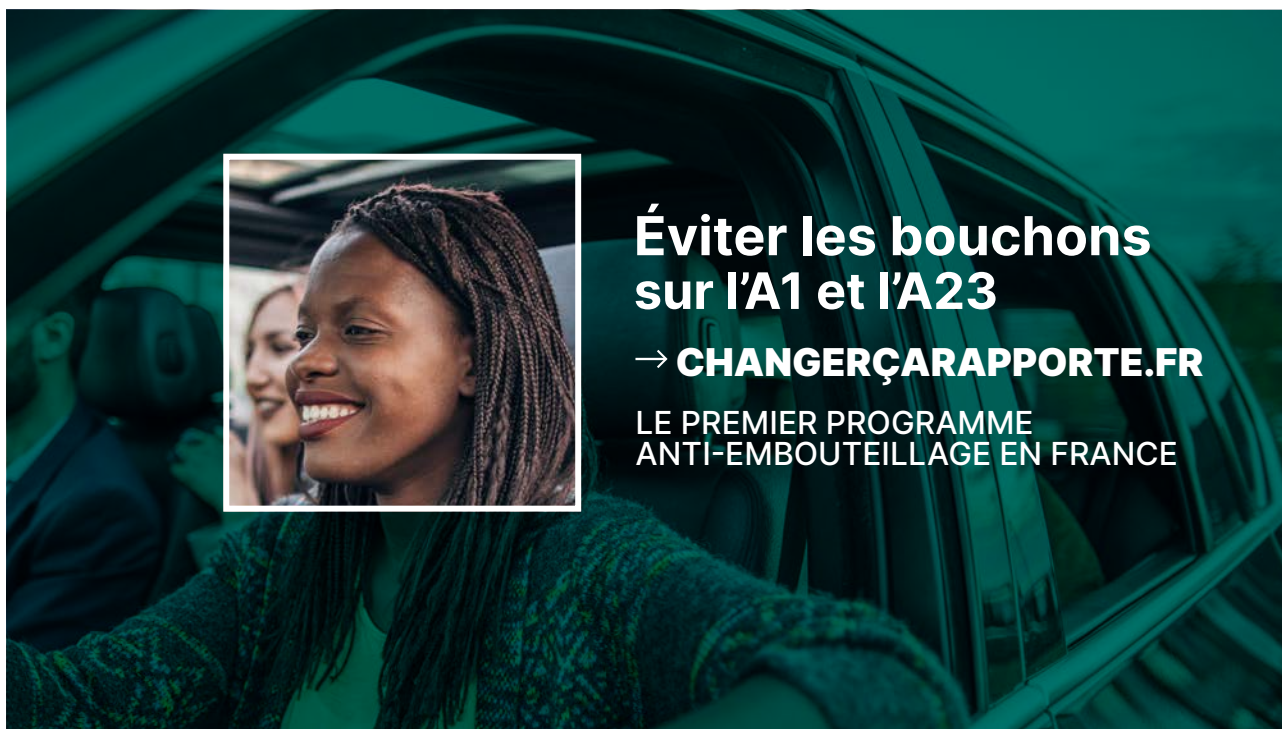
Futures lignes de tramway et Bus à Haut Niveau de Service : une nouvelle étape est lancée

Par les conseils du 24 juin et 16 décembre 2022, la MEL a confirmé la poursuite des projets de nouvelles lignes de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et en a arrêté les tracés et orientations.

En parallèle de la concertation préalable qui s'est tenue au premier semestre 2022, la MEL a mené des études d'opportunité et de faisabilité sur ces quatre projets.

La MEL engage désormais une nouvelle étape du projet par le lancement de la séquence de consultation des marchés de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des projets. Elles permettront de détailler les conceptions techniques et d'insertions urbaines détaillées des projets de transport. Au total, 7 maîtrises d'œuvre sont attendues :

- Marché de maîtrise d'œuvre ITS (Intelligent Transportation System) transverse ;
- Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing ;
- Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de tramway du pôle métropolitain de Lille et sa couronne ;
- Marché de maîtrise d'œuvre pour le site de maintenance et de remisage du tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing ;
- Marché de maîtrise d'œuvre pour le site de maintenance et de remisage du tramway du pôle métropolitain de Lille et sa couronne ;
- Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de BHNS de Lille-Villeneuve d'Ascq ;
- Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de BHNS de Villeneuve d'Ascq - Marcq-en-Barœul.



Ecobonus : déjà plus de 1 000 inscrits au programme « **Changer, ça rapporte** »

La MEL se félicite de recenser déjà plus de 1 000 pré-inscriptions d'automobilistes volontaires au programme Ecobonus « **Changer, ça rapporte** ». Ouvertes depuis le 3 avril, **les pré-inscriptions se poursuivent jusqu'au 12 mai sur le site changercarapporte.fr**

En se connectant sur le site dédié, les automobilistes volontaires seront amenés à répondre à une série de questions afin de vérifier leur éligibilité au programme.

S'ils répondent positivement aux trois questions, ils seront invités à indiquer l'immatriculation de leur véhicule, la date de première immatriculation et les trois derniers chiffres du *Vehicle Identification Number* (VIN) qui apparaissent sur la carte grise notamment.

Après cette préinscription, la MEL lancera une étape de vérification grâce au système de Lecture Automatisée de Plaques d'Immatriculation (LAPI) installé sur l'A1 et l'A23 qui permettra de dresser un bilan des trajets allers-retours effectués sur une période d'un mois. L'objectif étant de vérifier que les pré-inscrits sont bien des usagers réguliers de ces axes et d'obtenir un niveau de référence avant le démarrage du dispositif.

Avec le système LAPI, les bons comptes font les bons trajets !

Les lecteurs automatiques de plaques sont des caméras installées temporairement à des points stratégiques sur l'A1 et l'A23 durant la période d'inscription. Elles ne concernent que cette phase de vérification et permettront à la MEL de s'assurer que les automobilistes pré-inscrits utilisent les deux axes A1 et A23 lors des heures de pointe du matin et du soir.

A compter du mois de juin, ils recevront un mail de confirmation de participation au programme. Il leur suffira alors de télécharger l'application « **Changer, ça rapporte** » et de créer leur compte qui permettra dès le mois de septembre, lors du lancement du programme, de déclarer les trajets évités pour percevoir jusqu'à 80 €/mois et des avantages chez les commerçants partenaires du programme. Pour cela, il faudra utiliser les transports en commun tels que le train ou le bus, prendre son vélo, pratiquer le télétravail, le covoiturage, décaler ses horaires de travail, sans oublier les modalités dites « hybrides » en utilisant son véhicule pour aller à une gare ou se stationner dans un parking relais. Les modifications d'itinéraires ne seront pas éligibles au dispositif.

Densifier les réseaux de chaleur métropolitains, pour une énergie vertueuse et économique

■ Grâce à l'Autoroute de la chaleur mise en service en 2021, qui permet de récupérer la chaleur fatale du centre de valorisation énergétique des déchets d'Halluin, le taux moyen d'énergie renouvelable ou de récupération a fortement augmenté dans les réseaux de chaleur métropolitains. Les 6 réseaux de chaleur de la métropole ont permis d'éviter l'émission de 66 000 tonnes de CO₂ en 2021 et sont à ce titre un levier important de la transition énergétique du territoire. A partir du 1^{er} juillet 2023, les bâtiments neufs, ou changeant de chaudière, situés à proximité de 4 réseaux métropolitains seront tenus de s'y raccorder. La MEL fixe ainsi les modalités encadrant cette obligation, avec le souci de favoriser le développement des réseaux, tout en préservant leur équilibre économique.

Les intérêts d'un raccordement aux réseaux de chaleur métropolitains

En évitant le recours aux énergies fossiles pour le chauffage, les réseaux de chaleur contribuent à la fois aux objectifs climatiques que s'est fixée la MEL et à offrir une énergie bon marché aux usagers, ne dépendant pas des fluctuations de prix des énergies fossiles.

Par exemple, un logement chauffé avec les réseaux de chaleur de Lille ou Roubaix, qui sont raccordés à l'Autoroute de la chaleur, dépense entre 20 et 40 % de moins qu'un logement avec une chaudière gaz individuelle, ce qui représente entre 300 et 600 € de moins sur la facture annuelle pour un logement moyen.

Les nouveaux raccordements rendus possibles se feront sans impact budgétaire pour la MEL, ni d'évolution de tarifs pour les usagers déjà raccordés.

Un cadre légal favorable aux énergies renouvelables ou de récupération

Depuis la loi « Énergie Climat » de novembre 2019, les réseaux publics dont plus de 50 % de la chaleur est issue d'énergies renouvelables et de récupération sont automatiquement classés par arrêté de la ministre chargée de l'énergie, sauf décision contraire du Conseil métropolitain.

Le classement d'un réseau de chaleur signifie que les bâtiments neufs ou remplaçant leurs installations de chauffage sont obligés de s'y raccorder, sauf dérogation, s'ils sont situés dans la zone de développement prioritaire (ZDP) et si la puissance de l'installation est supérieure à un certain seuil.

En ce qui concerne la MEL, les arrêtés du 26 avril et 23 décembre 2022 prévoient le classement des réseaux de Lille, Mons-en-Barœul, Roubaix et Wattrelos à compter du 1^{er} juillet 2023.



Assurer l'équilibre économique des réseaux tout en étant ambitieux

La MEL est ainsi amenée à délibérer pour définir les ZDP propres à chacun des réseaux et les seuils de puissance souhaités.

Son objectif est de fixer des modalités ambitieuses sur le plan climatique, tout en veillant à l'équilibre économique des réseaux pour éviter des augmentations tarifaires et à ne pas excéder la capacité des réseaux à rester vertueux.

Ainsi, la MEL fixe à 70 kW le seuil de puissance au-dessus duquel l'obligation de raccordement s'applique. Ce seuil correspond à 10 logements pour les bâtiments existants respectant la norme thermique RT 2005 et à plus de 20 logements pour les bâtiments neufs performants.

Pour les ZDP, afin d'éviter des travaux de raccordement trop importants, la MEL définit un périmètre correspondant généralement aux tronçons de rues situés à une distance de cent mètres du réseau existant. La ZDP peut être étendue plus loin, afin de tenir compte des projets d'aménagement importants.

La saviez-vous ?

6 réseaux de chaleur publics existent actuellement sur le territoire métropolitain. Ils se situent sur les communes de Lille, Mons-en-Barœul, Villeneuve d'Ascq, Roubaix, Wattignies et Wattrelos.

Les équipements sont alimentés à partir de plusieurs combustibles comme la biomasse ou le gaz. Les réseaux appartiennent à la MEL mais ont été délégués à des filiales de Dalkia via des concessions.

Les filiales s'occupent quotidiennement de l'exploitation, l'entretien et développement des réseaux.

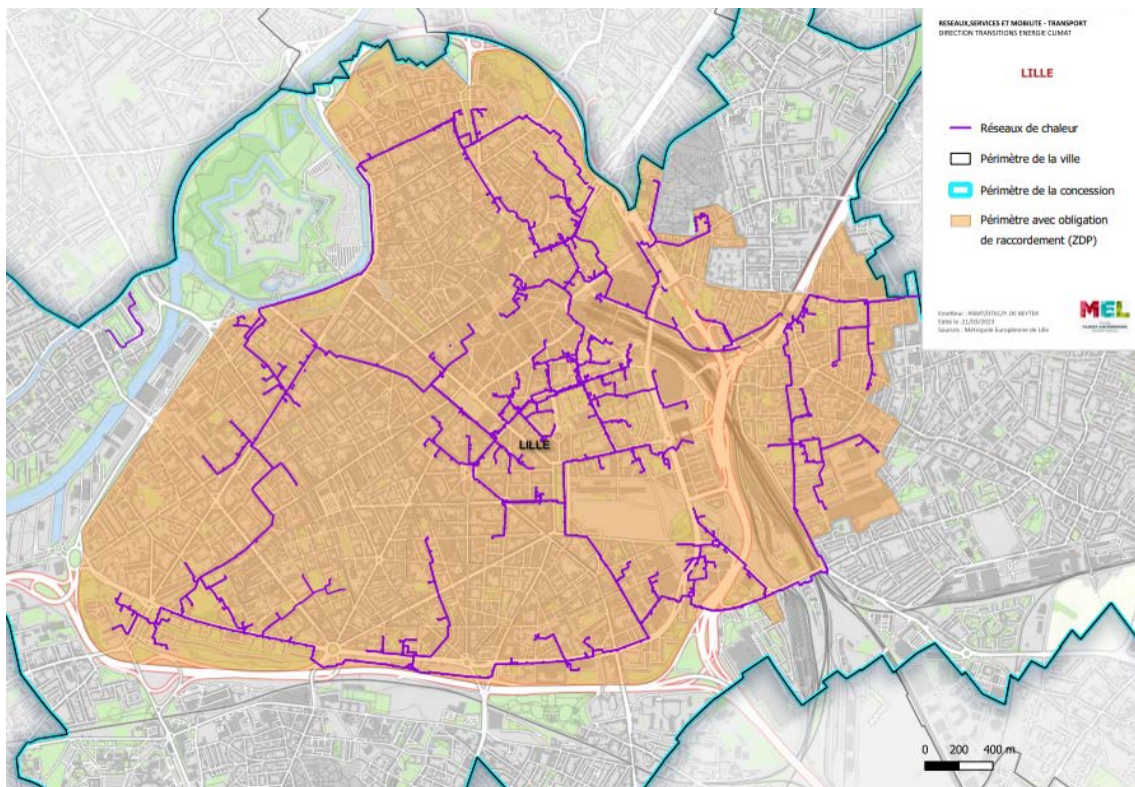
« Les réseaux de chaleur métropolitains permettent un recours aux énergies renouvelables ou de récupérations important sur notre territoire. Nous allons accroître de façon significative le nombre de bâtiments raccordés dès le 1^{er} juillet 2023. Nous fixons donc des modalités ambitieuses qui permettront à la fois de veiller à l'équilibre économique des réseaux tout en tenant compte des capacités de production du centre de valorisation énergétique d'Halluin. »

Damien Castelain

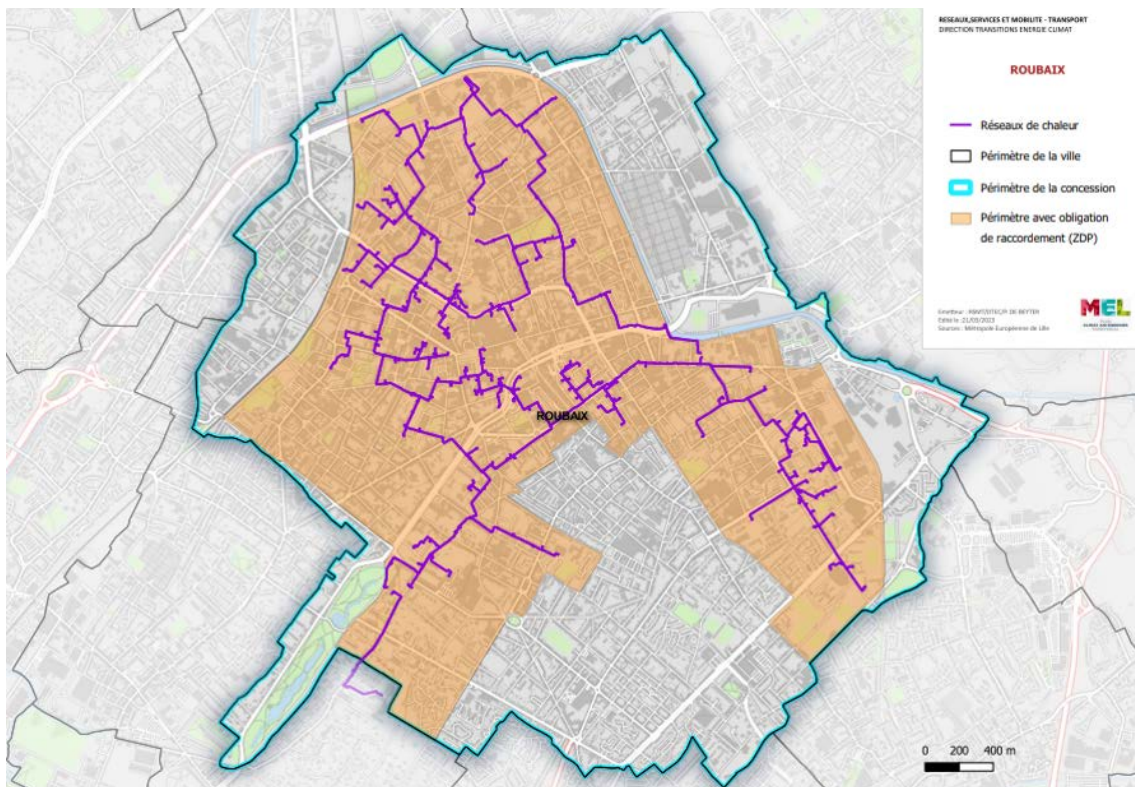
Président de la Métropole Européenne de Lille.



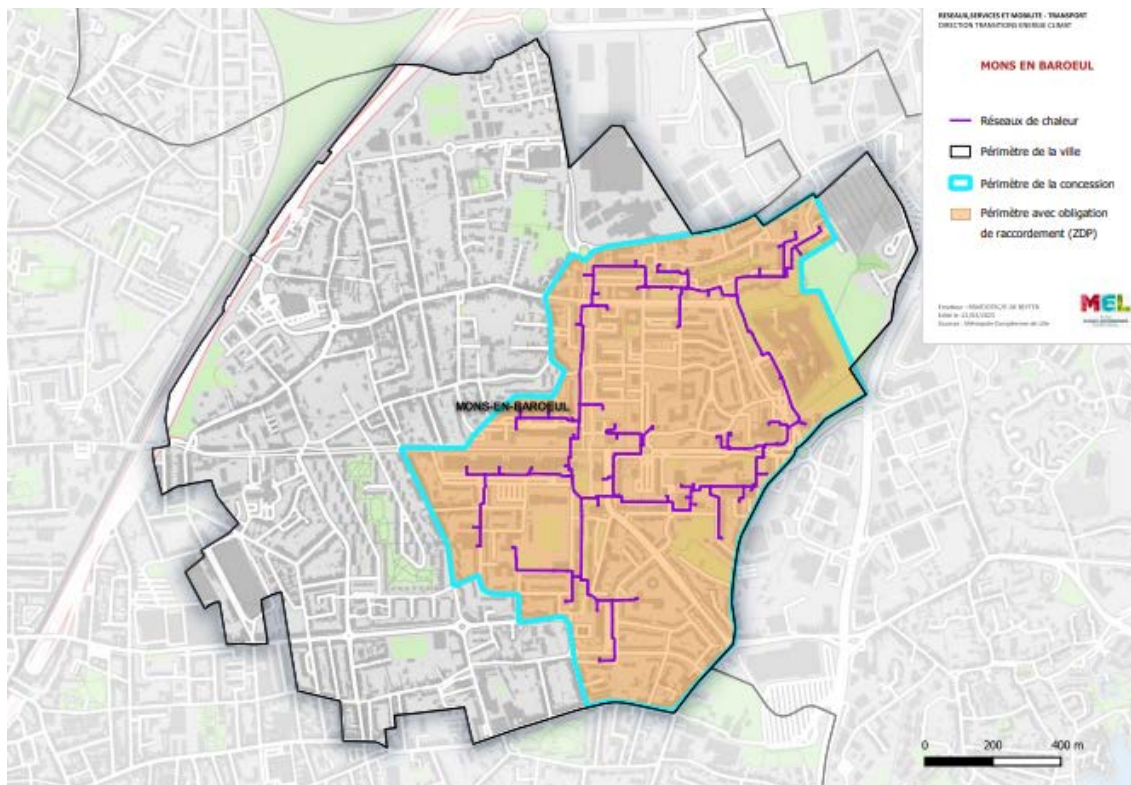
Périmètre de concession de Lille, Hellemmes, Lomme



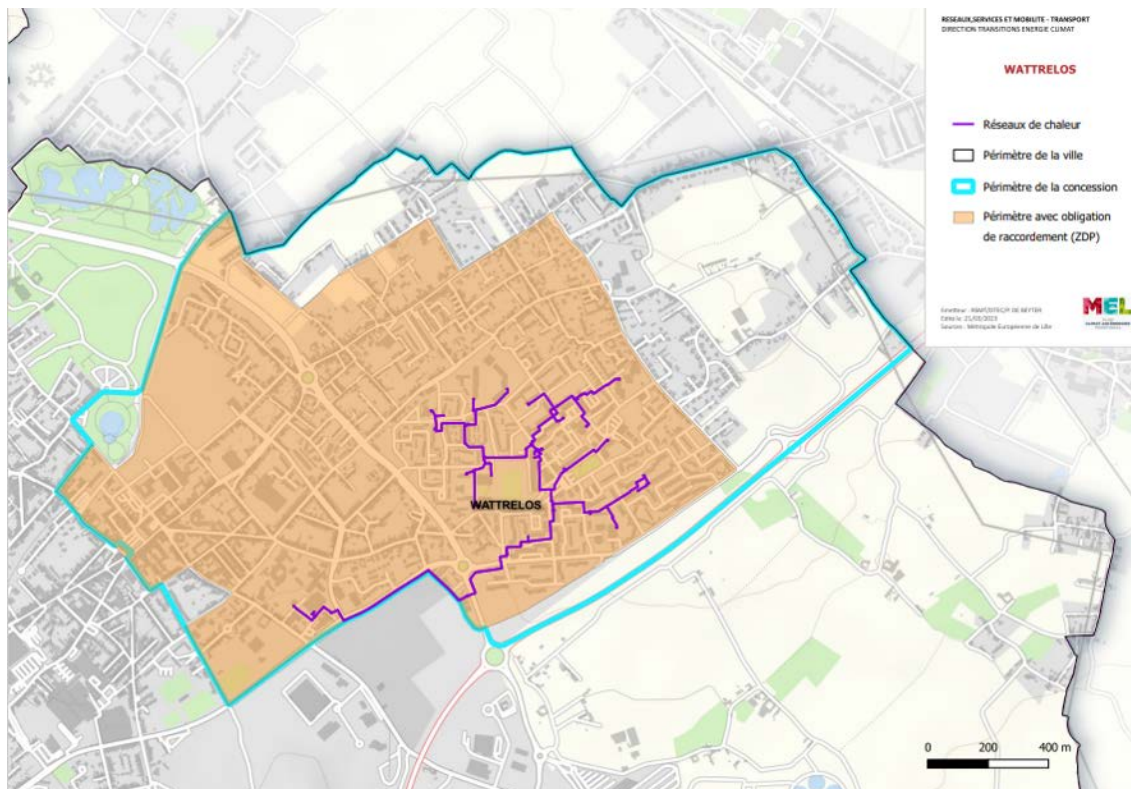
Périmètre de concession de Roubaix



Périmètre de concession de Mons-en-Barœul



Périmètre de concession de Wattrelos



Plus de 50 millions d'euros pour les centres de tri d'Halluin et de Loos

■ La MEL s'engage avec le vote d'un nouveau contrat d'exploitation des deux centres de tri, dans une période transitoire qui verra la modernisation prochaine de ces installations. Au total, c'est plus de 50 millions d'euros qui seront dédiés pour « trier mieux et plus » et ainsi améliorer le service aux usagers conformément aux orientations du schéma directeur des déchets ménagers et assimilés.

Un projet de modernisation au service des métropolitains

Alors que la MEL s'est engagée dans la modernisation successive des deux centres de valorisation d'Halluin et de Lille-Loos, elle fait le choix aujourd'hui de renouveler sa confiance à la société publique locale Triselec avec un **nouveau contrat d'exploitation à compter de juin 2023**. Il couvrira l'ensemble de la période de modernisation des deux centres de tri et intégrera des objectifs ambitieux pour trier mieux et améliorer la qualité du service public des déchets.

En effet, il est prévu que le centre de tri de Lille-Loos soit modernisé pour mars 2024 et que celui d'Halluin prenne la suite des travaux.

Les chantiers des deux centres se feront successivement afin que le tri puisse continuer à se faire sur le territoire.

La MEL gardera la capacité de traiter ces déchets recyclables tout en modernisant considérablement ses outils. Le site en travaux servira de centre de transfert pour éviter d'accroître le nombre de camions sur les routes.

Au regard des travaux de modernisation, les conditions d'exploitation des centres doivent être adaptées pour :

- Intégrer le fonctionnement du site qui fonctionnera désormais 24h/24
- Assurer la réception, le tri ou le transfert des tonnages
- Réaliser les opérations de maintenance le week-end

Le montant du nouveau marché est estimé à plus de 50 millions d'euros pour une durée initiale de 3 ans, composé d'une part relative aux frais d'exploitation et d'une part variable relative aux tonnages collectés.

Les 3 phases du nouveau marché

Phase 1

Juin 2023

Début des travaux pour le centre de tri de Lille-Loos et le maintien en fonctionnement du centre d'Halluin :
+18 millions d'euros par an.

Phase 2

Mars 2024

Fin des travaux à Lille-Loos avec un centre de tri modernisé et fonctionnel, maintien en fonctionnement d'Halluin :
+16 millions d'euros par an.

Phase 3

2024 - 2025

Début des travaux pour le centre de tri d'Halluin :
+16 millions d'euros par an.

La MEL se fixe des objectifs ambitieux ...

- Jeter moins
- Trier mieux et plus
- Améliorer le service aux habitants dans un espace public de qualité
- Moderniser le traitement des déchets

... Et un cap de réduction entre 2010 et 2030

- 15 % des déchets ménagers et assimilés
- 50 % des biodéchets et d'emballages recyclables dans le bac d'ordures ménagères classiques
- 37 % de gaz à effet de serre pour la compétence déchets

« Nous actons aujourd'hui un engagement fort de 50 millions d'euros pour l'exploitation des centres de valorisation des déchets recyclables de la MEL, dans une période où ils seront modernisés afin de répondre aux objectifs ambitieux fixés dans notre Schéma directeur des déchets ménagers et assimilés pour trier mieux et plus. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.



Pour renforcer la souveraineté sanitaire et sauver des emplois, 1 million d'euros dédié à Carelide

■ **Dernier fabricant en France de poches de perfusion, Carelide à Mouvaux était en attente d'un repreneur, sous peine de liquidation. Pour sauvegarder les emplois et renforcer la souveraineté sanitaire du territoire, la MEL est fière de contribuer au sauvetage de l'entreprise avec le vote d'une subvention à hauteur d'1 million d'euros. Ce sont donc 390 emplois qui sont sauvegardés grâce à cette opération.**

La MEL contribue à la sauvegarde d'un fleuron industriel ...

Carelide, actuellement la seule entreprise de France spécialisée dans la fabrication de poches à perfusion de paracétamol a été placée en redressement judiciaire en octobre 2022.

Une issue favorable a été trouvée grâce au rapprochement alliant le groupe Delpharm, leader mondial de la production et du développement de médicaments en sous-traitance pour les laboratoires pharmaceutiques, au laboratoire Aguetant, spécialiste des produits injectables utilisés à l'hôpital. De cette opération de cession, avec prise d'effet au 22 février 2023, le laboratoire Aguetant acquiert les activités commerciales de Carelide, en France comme à l'étranger, tandis que Delpharm reprend les activités industrielles du site de Mouvaux.

Cette opération a pu se faire avec le soutien de l'État, du conseil régional des Hauts-de-France et de la Métropole Européenne de Lille. **La MEL est fière de soutenir la relance économique des entreprises en favorisant la mutation de leurs modèles économiques en créant les conditions d'une économie durable, performante et solidaire, tournée vers l'emploi. Cet engagement se traduit par la sauvegarde de ce fleuron industriel français et favorise développement de son activité en pérennisant 390 emplois en CDI sur le territoire de la MEL.**

Et participe au projet de modernisation de l'entreprise

Cette entité porte un projet de modernisation de l'outil industriel et veut hisser le site actuel aux plus hauts standards mondiaux en augmentant sa capacité de fabrication (porter les 40 millions de poches produites l'année dernière à un objectif de 70 à 80 millions dès

l'année prochaine) pour contribuer au maintien stratégique de la souveraineté sanitaire nationale, véritable enjeu depuis la crise sanitaire auquel la MEL est particulièrement sensible.

Afin d'ancrer et d'assurer la croissance visée par l'entreprise Delpharm Mouvaux et d'aller jusqu'au bout d'une réindustrialisation plus performante, productive et compétitive, l'opération globale nécessite un plan d'investissement de près de 47 millions d'euros. Il comprend l'acquisition d'une nouvelle ligne de production complète corrélée aux aménagements nécessaires à son intégration. Ce programme d'investissements devrait se déployer sur une période de 5 ans.

Dans ce cadre, la MEL apporte un soutien exceptionnel avec une subvention à hauteur de 1 million d'euros, en complément d'une aide paritaire de la Région. Ce programme industriel sera également financé par la Banque Publique d'Investissement (BPI) via une subvention à hauteur de 5 millions d'euros associée à un prêt de 20 millions d'euros.

« En contribuant au sauvetage du fleuron industriel Carelide de Mouvaux, unique fabricant français de poches de perfusion, la MEL est fière de sauver 390 emplois et de renforcer notre souveraineté sanitaire. Par son action, la Métropole Européenne de Lille souhaite favoriser la mutation des modèles économiques en créant toutes les conditions d'une économie durable, performante et solidaire. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille.

CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

